

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Délibération

N° 20.178.1

En exercice 37
Présents 27
Votants 37
Pour 37
Contre 0
Abstention 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE VIE DES ASSEMBLÉES

**REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL AU SEIN
DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES**

Date de la convocation : 09/12/2020

L'an deux mille vingt

Et le 15 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Claude Nougaro » de la commune de Montady, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, madame Patricia BERTHOMIEU, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Jean-François GUIBBERT, madame Maryse LACOMBE, madame Catherine LIMORTÉ, madame Brigitte MATHE-MAURY, monsieur Michel PEPOZ, monsieur Jean-Pierre PEREZ, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Martine SIGNOUREL, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

10 Conseillers communautaires absents représentés : monsieur Thierry CALMEL (représenté par monsieur Alain CARALP), madame Patricia CATHALA (représentée par monsieur Pierre CROS), madame Valérie CHABOT (représentée par monsieur Bruno BERRAH), madame Marcelle COUDERC (représentée par monsieur Bruno DAMBLEMONT), madame Françoise CRASSOUS (représentée par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Cédric GARCIA (représenté par madame Géraldine ESCANDE-COLIN), monsieur Bernard GUERRERE (représenté par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Thierry MAURAT (représenté par monsieur Bruno BERRAH), madame Marlène PUCHE (représentée par monsieur Alain CARALP), madame Mireille TORTES (représentée par monsieur Alain CASTAN).

0 Conseiller communautaire absent excusé.

Secrétaire de séance : monsieur Bruno BERRAH.

REÇU EN PREFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 15 décembre 2020

Remplacement d'un Conseiller municipal au sein des commissions thématiques intercommunales

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 20.124.1 du 23 septembre 2020 portant création des commissions thématiques intercommunales ;

Vu la délibération n° 20.125.1 du 23 septembre 2020 portant élection de la commission « Développement territorial » intercommunale ;

Vu la délibération n° 20.129.1 du 23 septembre 2020 portant élection de la commission « Logement, habitat et cadre de vie » intercommunale ;

Vu la délibération n° 20.132.1 du 23 septembre 2020 adoptant le règlement intérieur ;

Vu le décès de monsieur Michel ROYO, Conseiller municipal de la commune de Vendres et membre des commissions thématiques intercommunales « Développement territorial » et « Logement, habitat et cadre de vie » ;

Considérant que la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour permettre l'expression pluraliste des élus » ;

Considérant que peuvent être désignés, titulaires comme suppléants, des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux ;

Considérant que, suite au décès de monsieur Michel ROYO, Conseiller municipal de la commune de Vendres, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions thématiques intercommunales dont il était membre ;

Considérant la candidature de madame Dominique FOUILHÉ au sein de la commission « Développement territorial » ;

Considérant la candidature de madame Yolande ROTH au sein de la commission « Logement habitat et cadre de vie » ;

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Alain CARALP, Président,**

Après en avoir délibéré,

Sur 37 membres présents ou représentés au moment du vote,

A l'unanimité,

I. APPROUVE le remplacement de monsieur Michel ROYO par madame Dominique FOUILHÉ au sein de la commission « Développement territorial ».

II. APPROUVE le remplacement de monsieur Michel ROYO par madame Yolande ROTH au sein de la commission « Logement, habitat et cadre de vie ».

III. MODIFIE la composition de la commission « Développement territorial » conformément au tableau ci-après :

	Titulaires	Suppléants
Cazouls-lès-Béziers	Marcelle COUDERC	Bruno DAMBLEMONT
Colombiers	Alain CARALP	François BESSIERE
Lespignan	Jean-François GUIBBERT	Yann RAMIREZ
Maraussan	Serge PESCE	Jean-Philippe JUAN
Maureilhan	Sylvain MILLAU	Gilles THERON
Montady	Jean-Michel CORNUCHET	Marie-Elisabeth COSSIA
Nissan-Lez-Ensérune	Georges TISSEYRE	Sébastien BADOULES
Vendres	Jean-Pierre PEREZ	Dominique FOUILHÉ

IV. MODIFIE la composition de la commission « Logement, habitat et cadre de vie » conformément au tableau ci-après :

	Titulaires	Suppléants
Cazouls-lès-Béziers	Maryline TUCA	Bruno DUPUY
Colombiers	Alain CARALP	Bernadette GOUZILLE
Lespignan	Géraldine ESCANDE-COLIN	Agnès TOMASO
Maraussan	Jean-François BURONFOSSE	Martine SIGNOUREL
Maureilhan	Christian SEGUY	Mireille PASTOR
Montady	Serge BELKOWSKI	Marie-Christine ESTRADE
Nissan-Lez-Ensérune	Bruno BERRAH	Alexis PREVOST
Vendres	Mylène FABRIS	Yolande ROTH

V. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

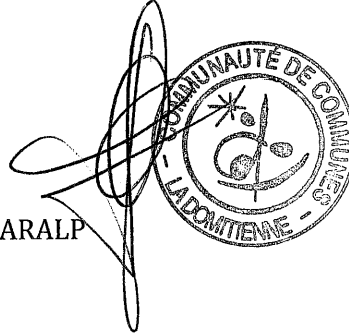
VI. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité et à sa communication aux communes membres.

VII. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 23/12/2020

Application agréée E-legalite.com